



## Personnels aidant à la scolarisation des élèves en situation de handicap à Paris

### Travailler plus ou être payé moins !

Les assistants d'éducation –AED, effectuant des missions d'AVSco -Auxiliaires de Vie Scolaire collective, accompagnant la scolarisation en CLIS des élèves en situation de handicap, se sont vus imposer de nouveaux contrats à la mi-septembre, alors qu'ils et elles avaient déjà commencé à travailler !

En effet, depuis la rentrée, l'académie de Paris entend obliger quelques-un-e-s à effectuer des heures d'atelier «coup de pouce» après la classe pour compléter leur temps de service et impose à la plupart des autres une rémunération à temps partiel de 75% pour le même travail, leur salaire passant alors de 1132 euros à 758 euros mensuels. C'est une nouvelle dégradation des conditions de travail et de rémunération des personnels précaires : **travailler plus ou être payé moins !**

L'administration parisienne prend prétexte d'un temps de présence des élèves de 24h, inférieur à un emploi à temps plein pour imposer sa logique comptable. Ce calcul qui spéculé sur la misère et la précarité ne prend pas en compte les heures effectuées par les AVSco durant les réunions de coordination et de synthèse ainsi que tout le travail spécifique nécessaire au fonctionnement d'une CLIS. De plus, les personnels recrutés ont rencontré les pires difficultés pour signer leur contrat de travail et être rémunérés. Depuis juin, suite à la mise au chômage de 30 000 AVS/EVS, l'académie de Paris reconnaît avoir des difficultés pour recruter. Dans la réalité, ce sont généralement des EVS aux contrats encore plus précaires qui occupent les postes d'AVS-I. Actuellement, des dizaines d'élèves sont toujours sans accompagnement.

**La question du statut de ces personnels est posée : le SNUipp-FSU, SUD Education et le SNUDI-FO demandent que l'ensemble de ces personnels AVS –contrat de droit public- ou EVS –contrats aidés de droit privé- accèdent à un emploi statutaire dans la fonction publique.**

Malgré leurs conditions d'existence difficiles et leur isolement sur les lieux de travail, certain-e-s de ces AVS tentent de se mobiliser et se sont réunis avec les syndicats à la bourse du travail.

Seuls et invisibles au sein des équipes, ils ne pèsent rien face à l'administration. Nous devons nous mobiliser à leur côté.

Les syndicats appellent tous les enseignant-e-s, les personnels travaillant dans les écoles, les parents... à signer et à faire signer massivement la lettre pétition ci-dessous afin que l'ensemble des AVS et EVS soient rétablis dans leurs droits.

#### LETTRE PETITION

**Les signataires demandent à l'Inspecteur d'Académie, que les AVSco soient rétablis dans leur droit : un emploi à temps plein sans alourdissement de la charge de travail, 35 heures avec des missions exclusivement en CLIS.**

**Ils demandent également que l'ensemble des personnels précaires assumant ces missions au sein des écoles -AVSco, AVSi, EVS, EVSi- accèdent à un emploi statutaire dans la fonction publique.**

Nom prénom	Ecole	Enseignants/ parents	Signature

